

## TARIFS LOCATION DU CHÂTEAU

Locations	TARIFS applicables du 01/01/2019 au 31/12/2020	
<b>Caution</b> pour château	800,00 €	
<b>Caution</b> pour les communs (montant par pièce : écuries, salle des calèches, orangerie, anciennes cuisines, cave)	50,00 €	
<b>Séminaire journée / cocktail</b> - Entreprise besséenne - Entreprise hors commune	324,60 €	432,80 €
<b>Locations</b> - Orangerie (par jour) - Salle des calèches (par jour)	Applicables au 13/07/2018 37,40 € 37,40 €	
<b>Vin d'honneur</b> Anciennes cuisines, cave	162,30 €	
	<b>Besséen</b>	<b>Hors commune</b>
<b>Tous les salons (pour une journée)</b> Avec cuisine, salle des gardes, parking	765,00 €	1 716,70 €
<b>Tous les salons (week-end)</b> (du vendredi 16h au dimanche vers 18h) Avec cuisine, salle des gardes, parking	1 100,00 €	2 913,10 €
<b>Salons 3 et 4</b> (maximum 50 personnes) Samedi ou dimanche (une journée) Remise des clés la veille à 16h	345,00 €	936,40 €
<b>Salons 3 et 4</b> (maximum 50 personnes) - Pays du Perche Sarthois - Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	345,00 €	
<b>Associations</b> * Amicale du Personnel communal ( <i>salons</i> ) * Maison Pour Tous ( <i>salons + communs + parc</i> ) * Bessé Initiatives - Courtanvaux Côté Jardin ( <i>communs + parc</i> ) * USCB Echanges * Foyer de Vie Saint-Calais * Festival d'Arts Plastiques	GRATUIT	
<b>Frais de gestion</b> Pour tous les usagers à titre gratuit ou payant (Associations ou autres)	26,00 €	
<b>Fourniture électricité</b> lors de l'utilisation de bornes électriques à l'occasion d'un cocktail, d'une cérémonie, etc. Côté parc à l'anglaise et roseraie.	Applicable au 13/07/2018 Forfait 15 €	

Locations pour expositions		Tarifs applicables au 13/07/2018
➤ <b>Ecuries</b>	Par jour	37,40 €
	Par semaine	53,00 €
	Par mois	159,20 €
➤ <b>Orangerie</b>	Par jour	37,40 €
	Par semaine	53,00 €
	Par mois	159,20 €
➤ <b>Salle des calèches</b>	Par jour	37,40 €
	Par semaine	53,00 €
	Par mois	159,20 €

Le château ne pourra pas être réservé plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.